



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 29 septembre à 19h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué en conseil syndical le 22 septembre 2025, s'est réuni au siège du syndicat en séance publique, sous la présidence de Didier AUDOIT.

Présents (11) : Guy COGOURDANT (Porte de Benaugue quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (4) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Didier AUDOIT, André BOYER (Cardan) donne procuration à Michel VINCELOT, Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ, Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat) donne procuration à Guy COGOURDANT.

Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Les suffrages exprimés seront au nombre de 14

23-2025_Attribution du marché « travaux de réhabilitation du forage de Podensac »

Monsieur le Président rappelle que suite au diagnostic d'eau potable du forage de Podensac (mars 2025), des travaux complémentaires sont nécessaires pour la réhabilitation par chemisage de l'ensemble des tubes acier de la chambre de pompage. En vue de la réalisation de ces travaux une décision modificative a été réalisée le 19 mai 2025 et une consultation a été lancée le 12 juin 2025.

Deux plis électroniques ont été reçus avant la clôture de la remise des offres initiales le 11 juillet 2025 à 12h00.

Dépôt	CANDIDATS
EL1	FORAGES MASSE MICHEL Lieu-dit Hérisson 17380 CHANTEMERLE SUR LA SOIE N° SIRET : 308 598 861 00018
EL 2	FORADOUR (NGE FONDATIONS) Zone artisanale de Laouranne 40250 MUGRON N°SIRET : 343 658 779 00032

23 -2025

Le SIEA a chargé le Cabinet Merlin de réaliser l'analyse des candidatures et des offres.
Les montants des offres initiales sont présentés dans le tableau ci-après :

Candidat	Montant offres initiales
FORAGES MASSE	210 655,00 €
FORADOUR	159 880,00 €
MOYENNE	185 267,50 €

Des demandes de compléments et de remise d'offres finales ont été transmises aux 2 candidats le 18 août 2025 avec une date de réponse fixée au 9 septembre 2025 à midi.

A l'issue de la négociation, les 2 candidats ont maintenu le montant de leur offre initiale pour valoir offre finale.

La synthèse des critères de jugements des 2 offres finales modifiées est présentée ci-dessous :

OFFRES DES CANDIDATS		FORAGES MASSE	FORADOUR
CRITERE N°1 : VALEUR TECHNIQUE	60	55,2 / 60	52,8 / 60
CRITERE N°2 : PRIX	30	20,5 / 30	30,0 / 30
CRITERE N°3 : DELAI	10	10,0 / 10	10,0 / 10
NOTE GLOBALE	100	85,7 / 100	92,8 / 100
CLASSEMENT		2	1

Monsieur le Président propose de retenir l'offre du candidat FORADOUR, mieux classée au regard des critères pour un montant de **159 880,00 € HT**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

- **Retient** la proposition du candidat FORADOUR
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Didier AUDOIT



24-2025

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 29 septembre à 19h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué en conseil syndical le 22 septembre 2025, s'est réuni au siège du syndicat en séance publique, sous la présidence de Didier AUDOIT.

Présents (11) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (4) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Didier AUDOIT, André BOYER (Cardan) donne procuration à Michel VINCELOT, Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ, Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat) donne procuration à Guy COGOURDANT.

Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Les suffrages exprimés seront au nombre de 14

24-2025_ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service 2024 – Eau potable SIEA des 2 RIVES

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis à chaque commune adhérente pour être présenté à leurs conseils municipaux dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

En tant qu'assistant conseil auprès de notre collectivité, le Conseil départemental de la Gironde, partenaire privilégié des Syndicats, notamment dans le cadre du SATESE et de la CATEP, la cellule MAGEA a rédigé le projet de rapport avec l'aide de nos services.

Les données et indicateurs seront renseignés dans l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (www.services.eaufrance.fr) et les rapports seront mis en ligne sur le site et seront ainsi accessibles au public.

Après présentation du rapport, l'assemblée délibérante, à l'unanimité

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service d'EAU POTABLE du SIEA des 2 rives (services de Cadillac, Cérons, Podensac-Virelade et Rions).

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Didier AUDOIT

25-2025

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 29 septembre à 19h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué en conseil syndical le 22 septembre 2025, s'est réuni au siège du syndicat en séance publique, sous la présidence de Didier AUDOIT.

Présents (11) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (4) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Didier AUDOIT, André BOYER (Cardan) donne procuration à Michel VINCELOT, Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ, Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat) donne procuration à Guy COGOURDANT.

Secrétaire de séance : Marilys DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Les suffrages exprimés seront au nombre de 14

25-2025_ Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service 2024– Assainissement collectif SIEA 2 RIVES

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis à chaque commune adhérente pour être présenté à leurs conseils municipaux dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

En tant qu'assistant conseil auprès de notre collectivité, le Conseil départemental de la Gironde, partenaire privilégié des Syndicats, notamment dans le cadre du SATESE et de la CATEP, la cellule MAGEA a rédigé le projet de rapport avec l'aide de nos services.

Les données et indicateurs seront renseignés dans l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (www.services.eaufrance.fr) et les rapports seront mis en ligne sur le site et seront ainsi accessibles au public.

Après présentation du rapport, l'assemblée délibérante, à l'unanimité

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF du SIEA des 2 RIVES (services de Cadillac, Cérons, Podensac-Virelade et Rions)

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Didier AUDOIT

26-2025

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL - 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 29 septembre à 19h, le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué en conseil syndical le 22 septembre 2025, s'est réuni au siège du syndicat en séance publique, sous la présidence de Didier AUDOIT.

Présents (11) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis), Michel VINCELOT (Béguey), Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilyns DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (4) : Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne) donne procuration à Didier AUDOIT, André BOYER (Cardan) donne procuration à Michel VINCELOT, Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ, Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat) donne procuration à Guy COGOURDANT.

Secrétaire de séance : Marilyns DEJOUA

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 3 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Les suffrages exprimés seront au nombre de 3

26-2025_ Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service 2024– Assainissement non collectif SIEA des 2 RIVES communes de Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour Escoussans)

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif.

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis à chaque commune adhérente pour être présenté à leurs conseils municipaux dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

En tant qu'assistant conseil auprès de notre collectivité, le Conseil départemental de la Gironde, partenaire privilégié des Syndicats, notamment dans le cadre du SATESE et de la CATEP, la cellule MAGEA a rédigé le projet de rapport avec l'aide de nos services.

Les données et indicateurs seront renseignés dans l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (www.services.eaufrance.fr) et les rapports seront mis en ligne sur le site et seront ainsi accessibles au public.

Après présentation de ces rapports, l'assemblée délibérante, à l'unanimité

- **ADOpte** les rapports sur le prix et la qualité du service D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF du SIEA des 2 Rives (communes de Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne pour Escoussans)

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Didier AUDOIT

